

LE COQUESILLON



Le bulletin d'information mensuel

MOT DE LA MAIRESSE

Chers citoyens, chères citoyennes,

J'espère que vous avez passé un bon congé pascal. Parfois, quelques jours de repos suffisent pour rallumer notre chandelle et nous donner ce petit regain dont nous avons besoin en attendant la chaleur.

Lors de la dernière réunion du conseil, le 3 avril 2023, plusieurs citoyens se sont présentés afin de nous questionner sur la situation de l'eau potable (les achats de terrains prévus pour assurer une quantité suffisante pour les projets de développement et pour les générations futures, l'impact environnemental sur les terres agricoles, l'amélioration de nos réservoirs et postes de chloration, les subventions gouvernementales et les coûts que les citoyens de Sainte-Luce auront à assumer pour la pérennité de cette ressource).

J'avoue bien humblement qu'à plusieurs questions techniques, je n'étais pas en mesure de répondre adéquatement. Le conseil municipal considère aussi que le dossier de l'eau potable est un dossier prioritaire et primordial pour le développement de Sainte-Luce. C'est pourquoi nous organisons une assemblée d'information sur le sujet. Des spécialistes avec qui nous travaillons depuis plusieurs années seront présents pour répondre aux questions (Akifer et ARPO) et cette rencontre se tiendra:

Date: 1er mai 2023

Heure: 19 h

Lieu: Salle Louis-Philippe-Ancil

Tout votre conseil municipal est très soucieux voulant que ce dossier se fasse en toute transparence et que les enjeux pour le futur de Sainte-Luce soient bien compris et partagés par l'ensemble de la population.

Solidairement, votre mairesse,

Micheline Barriault

DES NOUVELLES DE VOTRE CONSEIL

Les dernières rencontres du conseil municipal se sont tenues les 6 mars et 20 mars 2023. Les enregistrements sont disponibles pour visionnement sur notre site internet et sur la page Facebook de la Municipalité de Sainte-Luce.

Finances:

- Toutes les dépenses ont été acceptées et sont conformes aux prévisions budgétaires;
- Le fonds de roulement a été augmenté de 50 000 \$, et ce, à partir des surplus budgétaires.

Administration:

- Une aide financière de 100 \$ sera accordée sur présentation de facture pour l'utilisation de produits ménagers durables, et ce, en lien avec notre politique environnementale;
- Les contrats pour les produits pétroliers ont été donnés à SG Énergie pour l'essence sans plomb et à Les Huiles Desroches pour le diesel et le mazout;
- Un mandat a été donné à la firme Terre-Eau pour la captation d'eau municipale au montant de 50 500 \$;
- Un addenda a été voté pour les conditions de travail des employés afin d'y inclure la prime de garde en hygiène du milieu et l'ajout du titre d'agent de stationnements avec une échelle salariale et les conditions de travail particulières d'horaire de travail;
- Les frais de déplacement, d'hébergement et de repas pour les employés et les membres du conseil ont été changés pour se conformer à la directive du Conseil du trésor;
- Une dépense de 1 500 \$ est acceptée pour la hausse de tarif de nos vérificateurs afin de répondre aux nouvelles normes. Le montant total pour 2022 sera de 18 800 \$;
- La politique de location des salles est changée, les nouveaux coûts sont les suivants:

| LOCAUX | PAR JOUR | |
|--|---|---------------|
| | RÉSIDENTS | NON-RÉSIDENTS |
| Salle Louis-Philippe-Anctil sans cuisine 59, rue Saint-Laurent | 200 \$ | 300 \$ |
| Salle Louis-Philippe-Anctil avec cuisine 59, rue Saint-Laurent | 350 \$ | 525 \$ |
| Salle Louis-Philippe-Anctil Événements spéciaux (galas, spectacles, banquets, congrès, etc...) | Décision du conseil municipal suite à la présentation du projet du promoteur | |
| Salle la Bernache et l'Eider (sous-sol de la Salle LPA) | 100 \$ | 150 \$ |
| Centre Gabriel-Nadeau (gymnase incluant la cuisine) - 1, rue Langlois | 200 \$ | 300 \$ |
| Pavillon des loisirs 110, rue Saint-Pierre Est | 100 \$ | 150 \$ |
| COURS (DANSE EN LIGNE, HIP-HOP, ETC.) | | |
| Pavillon des loisirs | Tarif | |
| 17 ans et moins | Gratuit | |
| 18 ans et plus | 15 \$ / heure | |
| Centre Gabriel-Nadeau et Salle Louis-Philippe-Anctil | Tarif | |
| 17 ans et moins | Gratuit | |
| 18 ans et plus | 22 \$ / heure | |

- Un mandat a été octroyé par la firme Akifer au montant de 38 400 \$ pour un plan de protection des sources d'alimentation en eau potable. Ce montant est subventionné par le ministère de l'Environnement;
- Il y aura prolongation de la période de probation de 2 mois pour 2 employés, et ce, afin de finaliser les évaluations;
- 2 élus pourront assister au Rendez-vous national du développement local organisé par la FQM et tous les élus pourront assister au 81e Congrès annuel de la FQM à Lévis, du 28 au 30 septembre 2023;
- Les postes de manoeuvre, chauffeur-mécanicien et agent de stationnements seront affichés à la suite de démissions;
- Le ministère de la Sécurité publique a accepté que soit comptabilisée une moyenne de 10 heures par semaine du temps de travail du chargé de projet dans la subvention de la recharge de la plage;
- Un règlement d'emprunt au montant de 509 180 \$ est fait dans le but d'acquérir le terrain «ancienne pisciculture» afin de s'assurer d'une source d'approvisionnement en eau potable. Les négociations pour l'achat avec les propriétaires n'ont pas été concluantes. Une démarche d'expropriation sera enclenchée;
- Un appel d'offres en ingénierie a été donné à la firme SNC-Lavalin pour préparer les plans et devis pour l'installation d'une conduite d'aqueduc lors des travaux de réfection du 3e Rang Est.

Urbanisme:

- Une demande est faite au ministère des Transports du Québec pour modifier ses normes afin de permettre le concept de rue partagée;
- À la suite d'une loi gouvernementale, il y a présentation et dépôt d'un règlement sur le droit de démolition. Tous les bâtiments datant d'avant 1940 seront classés «patrimoniaux». De plus, un permis sera obligatoire pour toute démolition d'immeuble. L'adoption finale se fera lors du prochain conseil municipal;
- Le règlement demandé par le gouvernement sur les établissements de résidences principales régissant les usages conditionnels (location à court terme) est adopté;
- Une demande d'usage conditionnel (location à court terme) a été acceptée pour le 274, route 132 Est.

Loisirs:

- Embauche de monsieur Cédric Boucher à titre de coordonnateur du camp de jour pour l'été 2023 au taux horaire de 19,25 \$ / heure;
- L'assemblée générale de la Corporation des loisirs de Sainte-Luce sera convoquée afin d'élire un nouveau conseil administratif et poursuivre son mandat.

Sécurité publique:

- La Municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici s'est retirée de l'entente intermunicipale (Sainte-Luce, Mont-Joli, Sainte-Flavie, Saint-Joseph-de-Lepage et Saint-Donat) pour l'achat d'un compresseur à air pour le service en incendie. Cet achat est subventionné dans le cadre du volet Soutien à la coopération intermunicipale par le MAMH et dans le cadre de ce même programme, nous avons procédé à l'achat d'un système d'air respirable (94 182 \$) et à l'acquisition de 20 cylindres pour les appareils respiratoires au montant de 35 640 \$, le tout étant subventionné à 80 %;
- Une entente d'entraide en incendie a été acceptée entre Sainte-Luce et Rimouski;
- Il y aura un publipostage afin de sensibiliser les gens à la préparation d'une trousse 72 heures en cas de sinistre/mesure d'urgence;
- Une demande a été faite au MSP afin d'organiser une formation, sous forme d'exercice de mesure d'urgence, avec notre personnel et le conseil municipal;
- Il y aura la formation d'un comité pour venir en aide et soutenir les personnes sinistrées à la suite d'une situation d'urgence.

Développement:

- Une demande sera faite à la Garde côtière canadienne afin de récupérer la bouée de l'Empress of Ireland. Nous remercions monsieur Jean Gallant pour toutes ses démarches qui nous ont permis de la retrouver;
- Une contribution financière de 250 \$ est donnée pour la 2e édition de la compétition de gymkhana qui se tiendra à Sainte-Luce les 26 et 27 août 2023;
- Un montant de 30 % (15 000 \$) a été accordé à Rabot D. Bois pour commencer la production des kiosques saisonniers et le contrat d'électricité est donné à Les Électriciens Jacques Bérubé inc. au montant de 5 885 \$;
- Les kiosques saisonniers seront loués au montant de 3 000 \$ chacun pour toute la saison estivale. Les profits serviront à rembourser l'emprunt au fonds de roulement pour leur construction;
- 3 kiosques pour le Marché public de Saint-Luce seront construits par l'équipe des Travaux publics. Les matériaux seront assumés par le Marché public;
- Un contrat est donné à la firme Modellium pour la confection d'un nouveau site Web au montant de 13 642 \$ et nous acceptons un contrat de 5 ans;
- Le comité des Sculpturales recevra un montant de 5 000 \$ pour l'édition de l'été 2023 qui se tiendra du 21 au 27 août 2023;
- Il y aura un spectacle subventionné par le ministère de la Culture et des Communications le 21 juin dans l'Anse avec le groupe de Denis Chabot;
- Les 4 radars pédagogiques seront installés pour l'été 2023 sur la route du Fleuve Est et Ouest, secteur Luceville et les Rangs 2 et 3;
- Un mandat sera donné à un arpenteur pour faire arpenter et évaluer les terrains de la Fabrique nécessaires au projet Incognito.

À noter que la séance du conseil qui devait se tenir le 1er mai 2023 est reportée au 8 mai 2023 afin de permettre la présentation des états financiers 2022 avec la firme Raymond Chabot Grant Thornton. La séance du 8 mai prochain se tiendra à la salle Louis-Philippe-Anctil (59, rue Saint-Laurent, Luceville) à 20 h.

INFORMATIONS - URBANISME

Avec l'arrivée du printemps, voici quelques petits rappels:

- Les abris d'hiver pour automobiles ainsi que les abris d'hiver de rangement et les abris d'hiver pour les accès piétonniers au bâtiment principal doivent être enlevés au plus tard le 30 avril 2023.
- Tout animal gardé à l'extérieur d'un bâtiment doit être tenu ou retenu au moyen d'un dispositif (attache, laisse, clôture, etc.) l'empêchant de sortir du terrain.
- Le gardien ne peut laisser l'animal errer dans un endroit ou sur une propriété privée autres que celle du propriétaire de l'animal.
- Tout gardien d'un animal se trouvant dans une rue ou un parc doit enlever les excréments et les déposer dans un sac.
- Il est interdit de jeter ou déposer sur les rues, ou dans les cours, terrains publics, places publiques, eaux et cours d'eau municipaux, de la neige ou de la glace provenant d'un terrain privé.

Installation septique:

Le règlement exige qu'une fosse septique utilisée de façon saisonnière soit vidangée au minimum une fois tous les quatre ans, et qu'une fosse utilisée à longueur d'année soit vidangée au minimum une fois tous les deux ans. L'entretien d'une fosse septique doit être effectué par des professionnels dans ce domaine. Les couvercles de la fosse doivent être accessibles en tout temps pour permettre la vidange de la fosse.

Pour votre sécurité, il est important de ne jamais entrer à l'intérieur d'une fosse septique. Il s'agit d'un espace clos qui contient des gaz toxiques et très peu d'oxygène, ce qui peut rapidement s'avérer fatal.

Rappel concernant les permis et certificats:

À l'approche de la saison estivale, nous tenons à vous rappeler que plusieurs types travaux nécessitent un permis de construction ou un certificat d'autorisation.

Voici quelques exemples de travaux nécessitant un permis de construction :

- Construction d'un bâtiment principal;
- Construction d'un bâtiment accessoire (garage, remise, serre, etc.);
- Construction d'un patio ou d'une galerie;
- Rénovations, intérieures et extérieures (à l'exception des travaux d'entretien mineurs tels que la peinture).



Également, certains travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation, par exemple :

- Travaux d'aménagement paysager tels que la pose d'une clôture et l'excavation du sol;
- Réalisation d'un puits;
- Construction ou modification d'une installation septique;
- Démolition d'une construction;
- Changement d'usage ou ajout d'un usage complémentaire;
- Installation d'une enseigne;
- Travaux en milieu riverain (tous les travaux effectués en bordure d'un cours d'eau).



D'autres travaux peuvent nécessiter un permis, vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires en communiquant avec l'inspecteur en urbanisme.

Paul Martineau
Inspecteur en urbanisme
418-739-4420 poste 2456
urbanisme@sainteluce.ca

OFFRES D'EMPLOI

CHAUFFEUR-MÉCANICIEN: La Municipalité de Sainte-Luce est à la recherche d'un chauffeur-mécanicien (poste ouvert aux hommes et aux femmes). Sous la responsabilité du directeur des travaux publics, effectuer le suivi de la flotte de véhicules et des équipements de la municipalité.

- Type de poste : Permanent, temps plein;
- Date d'entrée en fonction : Dès que possible (selon disponibilités);
- 40 heures par semaine (selon l'horaire déterminé);
- Salaire variant de 26.54 \$ à 31.86 \$ (selon l'expérience et qualifications);
- Avantages sociaux.



Pour consulter l'offre d'emploi complète, vous n'avez qu'à numériser le code QR ou vous rendre au sainteluce.ca

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse courriel suivante: dg@sainteluce.ca

MANOEUVRE: La Municipalité de Sainte-Luce est à la recherche de manoeuvres (poste ouvert aux hommes et aux femmes). Sous la responsabilité du directeur des travaux publics, la personne titulaire de ce poste exécute toutes les tâches des travaux publics. Ce service est responsable de l'entretien des parcs, espaces verts et bâtiments, des infrastructures municipales et de toutes autres tâches pouvant être demandées par la municipalité.

- Type de poste : Permanent, temps plein;
- Date d'entrée en fonction : Dès que possible (selon disponibilités);
- Horaire: 40 heures par semaine (jour et fin de semaine, selon l'horaire déterminé);
- Salaire variant de 22,89 \$ à 27,45 \$ (selon l'expérience et qualifications);
- Avantages sociaux et régime de retraite.



Pour consulter l'offre d'emploi complète, vous n'avez qu'à numériser le code QR ou vous rendre au sainteluce.ca

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse courriel suivante: dg@sainteluce.ca

AGENT DE STATIONNEMENTS: La Municipalité de Sainte-Luce est à la recherche d'un(e) agent(e) de stationnements (poste ouvert aux hommes et aux femmes). Sous la responsabilité du directeur des travaux publics, émettre, au besoin, des contraventions en vue d'assurer l'observance des règlements et ordonnances relatifs aux stationnements, faire remorquer des véhicules et à rapporter toute anomalie à la réglementation ou à la signalisation.

- Type de poste : Saisonnier;
- Date d'entrée en fonction : 1er mai 2023;
- Horaire: 7 jours sur 14 jours (7/14);
- Salaire variant de 22,89 \$ à 27,45 \$ (selon l'expérience et qualifications).



Pour consulter l'offre d'emploi complète, vous n'avez qu'à numériser le code QR ou vous rendre au sainteluce.ca

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse courriel suivante: dg@sainteluce.ca

ESPACE CAFÉ - CAFÉ COMMUNAUTAIRE

L'inauguration de l'espace café se tiendra le 5 mai prochain à 18 h 30, avec la diffusion du film Ferdinand.

Cette activité est gratuite et ouverte à tous.

Lieu: Local des jeunes situé au sous-sol de l'ancienne église de Luceville (59, rue Saint-Laurent).



CORPORATION DES LOISIRS DE SAINTE-LUCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Date: 2 mai 2023

Heure: 19 h

Lieu: Salle La Bernache (sous-sol de l'ancienne église de Luceville)

MUNICIPALITÉ AMIE DES ABEILLES



Cette année, le mois de mai sera aussi le mois des pissenlits.

La Municipalité de Sainte-Luce est maintenant certifiée Municipalité amie des abeilles par Bee City Canada ! En tant que participante au programme, elle s'engage à créer, maintenir et améliorer l'habitat des pollinisateurs, informer sa communauté, ses employés sur l'importance des pollinisateurs.

Entre 75 % et 95 % des plantes à floraison de la planète ont besoin des pollinisateurs pour produire leurs graines. Le pollinisateur le plus connu est l'abeille domestique, mais saviez-vous qu'il existe plus de 900 espèces d'abeilles au Canada ? Parmi les autres pollinisateurs, on trouve les papillons, les papillons de nuit, les guêpes, les mouches, les coléoptères et les colibris.

De nombreux pollinisateurs sont menacés au Canada, ainsi que dans le monde entier. Ils peuvent toutefois vivre et prospérer dans nos jardins si nous protégeons leurs habitats et c'est pour cette raison que les pelouses seront gardées intactes à la Municipalité de Sainte-Luce.

Les citoyens sont invités à faire de même. Des fanions seront distribués pour identifier vos pelouses «Bienvenue aux abeilles».

ACTIVITÉS À VENIR - CLUB DES 50 ANS ET PLUS DE LUCEVILLE

Le jeudi 20 avril 2023 à 13 h 30, à la salle Louis-Philippe-Anctil, se tiendra l'Assemblée générale annuelle du Club des 50 ans et plus de Luceville, bienvenue aux membres.

Informations: Denis Ross - 418 739-3552

Le dimanche, 7 mai 2023 à 12 h, à la salle Louis-Philippe-Anctil, se tiendra un dîner pour souligner la Fête des Mères.

Menu : Soupe, poulet sauce forestière, dessert.



Prix : 15 \$ pour les membres du Club et 18 \$ pour les non-membres (enfants de 6 ans et moins, gratuit et 7 ans à 12 ans, 8 \$). Date limite pour l'achat des billets est le 1er mai 2023. Billets en vente auprès des membres du conseil d'administration. Vous pouvez apporter votre vin. Après le repas, un il y aura un bingo. On compte sur votre présence et bienvenue!

Informations: Denis Ross - 418 739-3552

VENTE «VIDE-GRENIER» - ÉCOLE SECONDAIRE DE SAINTE-LUCE

Le samedi 27 mai 2023, de 10 h à 16 h, se tiendra une grande vente de garage dans la cour de l'école secondaire de Sainte-Luce, située au 26, route du Fleuve Ouest.

Lors de cet événement, des hot-dogs seront vendus. Les profits amassés serviront au financement du voyage de fin d'année des élèves.

Vous devez téléphoner au 418-739-4844 x 2 pour réserver vos tables (20 \$).

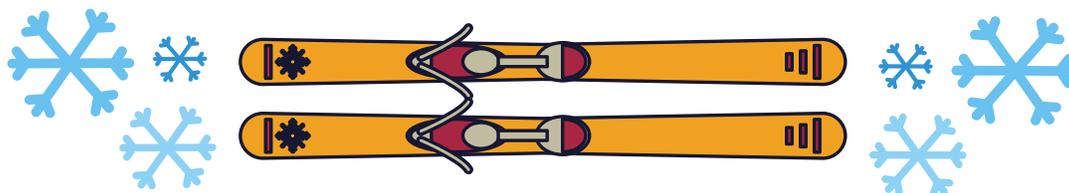
***En cas de mauvais temps, la vente sera remise au lendemain (28 mai).**



LA FIN DE SAISON DU SKI DE FOND

Tant qu'il y a la neige, il y a des skieurs au sentier du ski de Sainte Luce. Les aires de stationnement ne désertent pas en cette période où tous les sentiers de ski des environs sont fermés. Chacun veut profiter des derniers moments de bonheur qu'offre ce merveilleux parcours pour faire le plein avant la prochaine saison. Et la météo y va avec ses caprices. Jusqu'à quand pourrait-on encore skier? Tous se le demandent. Seule Dame nature va en décider. Mais sachez qu'en date du 4 avril 2023, l'infatigable Janin et son équipe traçaient la piste pour le grand plaisir des skieurs. Prenez garde! Ne vous perdez pas! Les pancartes sont maintenant enlevées. Comme toute chose à une fin, il faut bien ranger le matériel et suivre le mouvement de la saison. En tout cas, il faut donner du répit à nos vaillants bénévoles qui ont travaillé fort dans la neige froide pour tracer les pistes, revoir les balises, garder les lieux en sécurité et en état et tenir bien au chaud le chalet. Pour ceux qui se posent la question à savoir si le sentier sera ouvert en été pour la promenade, la réponse est non, car la pépinière reprend ses activités.

Un grand merci aux 5 bénévoles pour les heures et toute l'énergie consacrées à donner du bonheur aux autres. Au nom de tous les utilisateurs, nous vous exprimons toute notre gratitude. La municipalité est consciente des efforts que vous fournissez pour rendre agréable et praticable le sentier. Nous vous souhaitons de profiter de la période estivale qui s'en vient, pour un repos bien mérité. Prenez soin de vous, prenez des forces pour la prochaine saison.



JARDIN COMMUNAUTAIRE

Le printemps est là! Et bientôt l'été. Sortons nos bêches et nos arrosoirs! Les lots du jardin communautaire ne demandent qu'à être cultivés. Il y a encore quelques lots disponibles pour les Lucoises et Lucois qui veulent jardiner. Le comité du Jardin communautaire a besoin de vous. Faites partie du comité! Prenez des responsabilités. Inscrivez-vous auprès du coordonnateur des loisirs pour avoir votre lot:



Rufin S. Balifio
418-739-4420 x 2461
loisirs@sainteluce.ca



ATELIER D'EXPLORATION POUR LES ENFANTS DE 3 À 5 ANS

Session de printemps 2023 - 30 avril au 18 juin 2023

Équitation, baseball, nation, soccer, danse et bien plus...

Au coût de 40 \$

Pour information et inscription:

Communiquez avec nous sur le Messenger de la page Facebook de La Maison des Familles de La Mitis

Avant le 22 avril 2023





Thème : Dans le ciel (8 lettres)

PAR Louis-Luc Beaudoin

| | | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| P | E | T | I | T | E | O | U | R | S | E | L | D |
| A | E | S | U | R | U | T | C | R | A | G | U | E |
| R | E | T | N | E | P | A | R | A | P | M | N | L |
| A | D | N | E | T | A | A | V | L | L | E | E | T |
| C | I | F | R | M | N | I | U | E | A | R | P | A |
| H | O | E | S | U | O | E | I | R | E | C | T | P |
| U | R | N | R | N | T | C | M | H | O | U | U | L |
| T | E | O | A | E | E | A | P | A | V | R | N | A |
| E | T | R | M | T | I | S | S | O | M | E | E | N |
| D | S | E | T | X | O | M | P | U | L | R | G | E |
| I | A | A | I | M | E | S | U | A | N | L | I | A |
| V | R | E | T | I | P | U | J | L | C | E | U | F |
| G | R | A | N | D | E | O | U | R | S | E | V | X |

A aéronef
Arcturus
astéroïde
atmosphère
aurore
avion

C comète

D deltaplane

E espace

F firmament

G Grande Ourse
gratte-ciel

J Jupiter

L lumière
Lune

M Mars
Mercure

N Neptune

P parachute
parapente

Petite Ourse
Pollux

S Saturne

V Véga
Vénus
vide

Solution : Galaxies